



AVIS PUBLIC 2018-033

Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, lors de sa séance ordinaire tenue le **3^e jour de décembre 2018**, a adopté le **PROJET DE RÈGLEMENT #2018-XXX- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116**

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de règlement de modification aura lieu le **lundi 7 janvier 2019 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville d'Asbestos (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Modifier la grille des spécifications pour la zone 46-C en ajoutant l'usage habitation multifamiliale 4 à 6 logements avec un maximum de 4 logements.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone 60-C en ajoutant l'usage habitation multifamiliale 4 à 6 logements avec un maximum de 4 logements.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone 79-C en ajoutant l'usage habitation multifamiliale 4 à 6 logements avec un maximum de 4 logements et modifier les normes d'implantation pour la marge avant à 5 mètres et arrière à 7 mètres.
- Modifier l'article 7.3.5.1, en ajoutant une mention que la superficie totale des bâtiments accessoires isolés pour une habitation multifamiliale 4 à 6 logements correspond à 50 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.
- Modifier l'article 7.4.2.3, en ajoutant une mention que dans le cas d'une habitation autre qu'unifamiliale isolée, il est possible de construire un (1) bâtiment accessoire jumelé (marge latérale zéro (0) mètre), lorsqu'une habitation du même type est construite ou qu'un permis de construction pour une telle habitation est délivré sur le lot adjacent. Il est entendu que le bâtiment accessoire jumelé doit être construit simultanément sur chacun des lots adjacents.

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultée au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.ville.asbestos.qc.ca.

Donné à Asbestos, Québec, ce 20^e jour décembre 2018.

Me Marie-Christine Fraser, greffière